

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-536

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, M. Demilly, Mme Firmin Le Bodo, M. Zumkeller, M. Naegelen,
M. Benoit et M. Christophe

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.